

Fondation Universitaire Bretagne Sud

Fondation universitaire de l'Etablissement Public à caractère Scientifique,
Culturel et Professionnel Université Bretagne Sud

27 rue Armand Guillemot
BP 92116

56321 Lorient Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Fondation Universitaire Bretagne Sud

Fondation universitaire de l'Etablissement Public à caractère Scientifique,
Culturel et Professionnel Université Bretagne Sud

27 rue Armand Guillemot
BP 92116

56321 Lorient Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

Au Conseil d'Administration de l'Université Bretagne Sud,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration de l'Université Bretagne Sud, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Universitaire Bretagne Sud relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux fondations universitaires, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le préambule de l'annexe des comptes annuels qui précise le statut juridique de la fondation, soit un budget propre, sans personnalité morale propre, partie intégrante des comptes de l'Université Bretagne Sud.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil de gestion et dans les autres documents adressés aux membres du Conseil d'administration de l'Université Bretagne Sud sur la situation financière et les comptes annuels, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, du trésorier, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient au trésorier, en relation avec l'ordonnateur et l'agent comptable de l'université, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux fondations universitaires ainsi qu'à l'ordonnateur, en liaison avec le trésorier et l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, et au trésorier, en relation avec l'agent comptable, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de dissoudre la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites l'ordonnateur et le trésorier, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par le trésorier de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation universitaire à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Paris-La Défense et Saint-Herblain, le 14 mars 2023

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Eric GODEAU

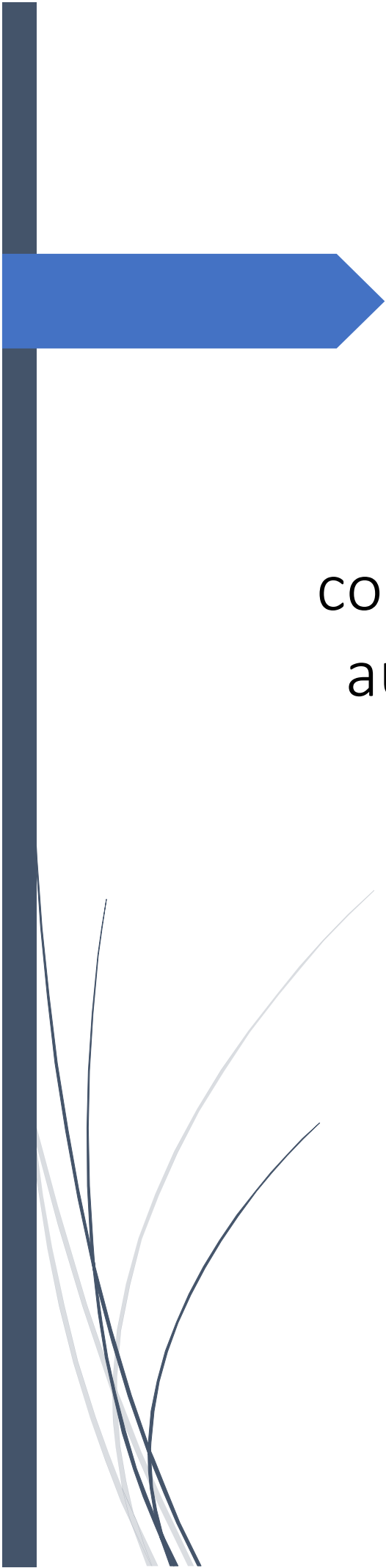


Jérôme QUERO

Fondation		Système abrégé BILAN COMPTABLE (Avant répartition)				Date	02.03.2023	
Année 2022						Heure	15:44:56	
Période 01 à 15						Page	2	
ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021	
	Brut	Amortissement dépréciations (à déduire)	Net	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES			
Immobilisations incorporelles	113 736,00	-52 229,87	61 506,13	83 461,52	Financements de l'actif - Etat			
Immobilisations corporelles	60 084,98	-23 607,26	36 477,72	44 255,82	Fonds propres des fondations	140 999,93	7 500,00	
Terrains					Autres			
Constructions					Réserves	20 975,20	29 144,87	
Autres	60 084,98	-23 607,26	36 477,72	44 255,82	Report à nouveau		652,09	
Immobilisations financières					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)		-8 821,76	
					Situation nette	161 975,13	28 475,20	
					Financements - autres que Etat	48 822,00	60 850,52	
					Provisions réglementées			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	173 820,98	-75 837,13	97 983,85	127 717,34	TOTAL FONDS PROPRES	210 797,13	89 325,72	
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Stocks et en-cours					Provisions pour risques			
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions pour charges			
Créances :	174 002,02		174 002,02	68 314,39	Fonds dédiés	214 171,88	211 620,61	
d'exploitation	174 002,02		174 002,02	68 314,39				
Valeurs mobilières de placement					TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	214 171,88	211 620,61	
Disponibilités	277 062,32		277 062,32	174 019,98	DETTES			
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)								
Autres					Dettes financières			
					Dettes d'exploitation	9 525,86	5 072,38	
					Dettes diverses	84 553,32	64 033,00	
					Produits constatés d'avance	30 000,00		
TOTAL ACTIF CIRCULANT	451 064,34		451 064,34	242 334,37	TOTAL DETTES	124 079,18	69 105,38	
Comptes de régularisation					Trésorerie			
Ecarts de conversion Actif					Comptes de régularisation			
					Ecarts de conversion Passif			
TOTAL GENERAL	624 885,32	-75 837,13	549 048,19	370 051,71	TOTAL GENERAL	549 048,19	370 051,71	

Fondation		Système de base COMPTE DE RESULTAT	Date 14.02.2023
Année 2022			Heure 08:39:56
Période 01 à 14			Page 2
Charges (hors taxes)		Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT			
Achats			
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme		110 465,39	82 541,56
Charges de personnel		103 579,37	88 011,15
Salaires, traitements et rémunérations divers		75 704,71	63 778,05
Charges sociales		27 474,66	24 087,60
Intéressement et participation			
Autres charges de personnel		400,00	145,50
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)		13 302,31	69 988,02
Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés		30 721,15	30 484,15
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		258 068,22	271 024,88
CHARGES D'INTERVENTION			
Dispositif d'intervention pour compte propre			
Transfert aux ménages			
Transferts aux entreprises			
Transferts aux collectivités territoriales			
Transferts aux autres entités			
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme			
Dotations aux provisions et dépréciations			
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION			
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)		237 292,71	197 342,62
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION		495 360,93	468 367,50
CHARGES FINANCIÈRES			
Charges d'intérêt			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Pertes de change			
Autres charges financières			
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières			
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES			
Impôts sur les sociétés			
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)			
TOTAL CHARGES		495 360,93	468 367,50

Fondation		Systeme de base COMPTE DE RESULTAT		Date	14.02.2023	
Année				2022	Heure	08:39:56
Période				01 à 14	Page	3
Produits (hors taxes)				Exercice 2022	Exercice 2021	
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT						
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)				107 740,66	106 682,71	
Subventions pour charges de service public						
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques				107 740,66	91 682,71	
Subventions de certaines charges d'intervention provenant de l'Etat et entités publiques						
Dons et legs					15 000,00	
Produits de la fiscalité affectée						
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)				140 850,31	134 262,00	
Ventes de biens ou prestations de services				7 500,00		
Produits de cessions d'éléments d'actif						
Autres produits de gestion				133 350,31	134 262,00	
Production stockée et immobilisée						
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public						
Autres produits				12 028,52	11 459,85	
Reprises sur amortissements, dépréciations etprovisions (produits de fonctionnement)						
Reprises du financement rattaché à un actif				12 028,52	11 459,85	
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)				234 741,44	207 141,18	
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				495 360,93	459 545,74	
PRODUITS FINANCIERS						
Produits des participations et des prêts						
Produits nets sur cessions des immobilisations financières						
Intérêts sur créances non immobilisées						
Produits des valeurs mobilières de placement						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Gains de change						
Autres produits financiers						
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières						
TOTAL PRODUITS FINANCIERS						
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)					8 821,76	
TOTAL PRODUITS				495 360,93	468 367,50	



Annexe des comptes annuels au 31/12/2022

Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	3
1.1	Changement de Commissaires aux comptes	3
1.2	Apports de fonds propres	3
1.3	Fin d'activité de la Chaire Connaissance et Action Territoriale	3
1.4	Création de nouvelles actions, Action campus et Action territoire	3
2	Principe, règles et méthodes comptables	4
3	Notes relatives aux postes de bilan	5
3.1	Immobilisations	5
3.2	Fonds propres et Fonds dédiés	5
3.3	Créances et dettes	5
3.4	Trésorerie	6
4	Notes relatives au compte de résultat	7

L'Université de Bretagne Sud est dotée d'une fondation universitaire soumise aux dispositions de l'article L.719-12 du Code de l'Éducation. La fondation possède l'autonomie financière, avec un budget propre et un compte financier annexés à ceux de l'Université, sans avoir la personnalité morale.

Le compte financier est composé de plusieurs documents : le bilan, le compte de résultat et l'annexe. L'annexe est un document essentiel pour l'amélioration de la qualité comptable et la transparence accrue de l'information financière des établissements publics nationaux, et donc des Universités. L'information qui y est donnée doit apporter les explications nécessaires à une meilleure compréhension des documents comptables et compléter les informations qu'ils contiennent.

L'exercice d'une durée de 12 mois est clos au 31 décembre 2022.

1. Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Changement de Commissaires aux comptes

Par délibération du Conseil d'Administration le 24 mai 2022, la société Deloitte & Associés a été nommée en qualité de Commissaires aux comptes de la Fondation pour une durée de 6 ans, en remplacement de la société KPMG.

1.2 Apports de fonds propres

Par délibération en date du 6 juillet 2021, le Conseil d'administration de l'Université de Bretagne Sud a approuvé les nouveaux statuts de la Fondation.

Le nombre de membres fondateurs est ainsi passé de 4 à 6 et la dotation de 15 000€ à 30 000€, par membre fondateur. A ce titre, au cours de l'exercice 2022, de nouvelles dotations, tant pérenne que consommable, ont été comptabilisées.

1.3 Fin d'activité de la chaire Connaissance et Action Territoriale

L'activité de la chaire « Connaissance et Action Territoriale » a pris fin par décision de l'équipe dédiée et de la commission innovation de la Fondation.

1.4 Création de nouvelles actions, Action Campus et Action Territoire

Deux nouvelles actions pouvant faire l'objet de fonds dédiés ont vu le jour en 2022 :

- l'Action Campus visant à soutenir le bien être des étudiants, les appels à projet, la vie des campus et les associations étudiantes ;
- l'Action Territoire dont l'objet est de soutenir des initiatives en lien avec des entreprises et des collectivités du territoire.

2. Principe, règles et méthodes comptables

Les comptes de la Fondation sont intégrés dans la comptabilité de l'Université par l'intermédiaire dans un budget annexe de l'Université hébergeant.

L'Université de Bretagne Sud applique le Plan comptable commun aux établissements publics, l'Instruction commune comptable du 22 décembre 2021 et les règles édictées par le Recueil des Normes des Établissements publics (RNCEP).

Parallèlement, l'article L.719-12 du Code de l'éducation prévoit que les règles relatives aux fondations reconnues d'utilité publique s'appliquent, dans les conditions fixées notamment par la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, aux fondations universitaires sous réserve des dispositions dudit article.

Cela implique notamment que les fondations universitaires doivent établir des comptes annuels selon les principes définis au code de commerce.

Les comptes de la Fondation ont ainsi également été établis conformément au règlement de l'Autorité des normes comptables du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ainsi que ses adaptations (notamment le règlement modifié n°2018-06 du 5 décembre 2018 applicable aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020).

Le Conseil d'Administration de l'UBS a, par délibération du 13/10/2017, revu les durées d'amortissement avec application à compter du 01/01/2017.

S'agissant du matériel informatique comptabilisé au compte 21832, une délibération du conseil d'administration du 13/12/2019 prévoit qu'à compter du 01/01/2020, la durée d'amortissement soit fixée à 6 ans au lieu de 5 ans afin de correspondre à la durée de vie moyenne prévisible de ce type de matériel.

Ces durées d'amortissement s'appliquent également à la Fondation

L'application informatique comptable SIFAC (Système d'Information Financière Analytique et Comptable) fournie et maintenue par l'Agence de mutualisation des universités et établissements (AMUE) est utilisée pour tenir les comptes de la Fondation, aussi bien dans les services ordonnateurs qu'à l'Agence comptable.

3. Notes relatives aux postes de bilan

3.1 Immobilisations

Des sorties d'immobilisations ont été comptabilisées en 2022 pour un montant de 2 647.36 € correspondant à du matériel informatique.

Parallèlement, des acquisitions ont été effectuées à hauteur de 987.66€

3.2 Fonds propres et Fonds dédiés

Les fonds propres correspondent aux apports, affectations et excédents acquis à la Fondation.

Dotations

La création des Fondations universitaires repose sur une dotation initiale ou, selon la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 relative au développement du mécénat, sur « l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources apportées par un ou plusieurs fondateurs pour la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif ».

La notion de consomptibilité de la dotation ouvre la possibilité pour les fondations de financer un objet circonscrit et réalisable dans un laps de temps déterminé. Ce qui n'est pas le cas avec une dotation dite pérenne.

Ainsi au titre de 2022, la Fondation Universitaire a vu ses fonds propres augmenter de 150 000 €, dont 30 000 € en dotation pérenne et 120 000 € en dotation consomptible suite à apports de 5 fondateurs : MBA Mutuelle, SB Volailles, Crédit Agricole du Morbihan, Vannes Agglomération et Lorient Agglomération.

A noter que parallèlement une fraction de 16 500.07 € a été prélevée sur la dotation consomptible pour versement au compte de résultat conformément au 2° de l'article R. 719-20, du Code de l'Éducation.

Fonds dédiés

Est comptabilisée, à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés au passif du bilan, la partie des ressources des fonds dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

A noter que la chaire plateforme numérique, clôturée en 2021, comptabilise au 31/12/2022 une ressource comptable de 2 361.60€ affectée, sur décision de l'ordonnateur, en ressources pour la Fondation.

FONDATION UNIVERSITE DE BRETAGNE SUD
ANNEXE COMPTE FINANCIER 2022

En effet, en 2021 une charge à payer a été constatée à hauteur de 2 361.60€ sur cette chaire sans comptabilisation de dépenses liées en 2022. De plus, et compte tenu de sa clôture au 31/12/2021, le déficit de 28 139.90€ constaté sur cette chaire a été comptabilisé en charges de fonctionnement au titre de la Fondation, suite à demande du commissaire aux comptes.

Rubriques et postes	Cumul début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Amortissements 2022		Virements cpte à cpte		Cumul fin d'exercice
		Subventions ou dotations 2022	PAR 2022	Opérations des chaires/ Quote-part dotation consommable	CAPAC 2021 (Extourne)	Amort 2022 immo	Rattachement subventions aux immobilisations en 2022	Affectation résultat N-1	Résultat 2022	
Chaire Act Ter (455 B)	792,52 €			657,17 €						135,35 €
Chaire décisionnelle (455C)	60 800,50 €	30 546,16 €		59 646,96 €		5 864,97 €				25 834,73 €
Chaire Géotéra (455D)	761,88 €			621,59 €						140,29 €
Chaire maintien à domicile (455E)	93 950,13 €	134 383,89 €	48 740,66 €	150 858,53 €		8 032,74 €				118 183,41 €
Chaire plateforme collaborative (455F)	0,00 €				2 361,60 €				-2 361,60 €	0,00 €
Chaire Cyber sécurité grands événements publics (455 G)	9 065,58 €	10 122,00 €		1 944,78 €						17 242,80 €
Chaire jumeau numérique (455 H)	46 250,00 €			103,10 €						46 146,90 €
Axe Campus (455 AXC)	0,00 €	6 000,00 €		450,00 €						5 550,00 €
Axe Territoire (455 AXT)	0,00 €	7 000,00 €	500,00 €	6 561,63 €						938,37 €
Sous total 195	211 620,61 €	188 052,05 €	49 240,66 €	220 843,76 €	2 361,60 €	13 897,71 €	0,00 €	0,00 €	-2 361,60 €	214 171,85 €

3.3 Créances et dettes

Les créances d'exploitation sont constituées des participations des membres fondateurs et des financements des donateurs membres des chaires. Une hausse significative du montant des créances est constatée en 2022 du fait, notamment, d'échéanciers de règlement contractualisés par la Fondation, sur plusieurs exercices, auprès de 4 membres fondateurs pour paiement de leur dotation.

Les dettes regroupent les dettes que l'établissement a auprès des fournisseurs mais également les dettes fiscales et sociales dont les charges à payer. Celles-ci concernent principalement des avances reçues dans le cadre du projet Handicap Innovation Territoire (HIT) porté par Lorient Agglomération, auquel collabore la Fondation au travers de l'action Maintien à domicile.

Voir Annexes

3.4 Trésorerie

L'unicité de caisse de l'Agent comptable impose que la trésorerie soit commune au budget principal de l'Université et au budget annexe de la fondation. La trésorerie de la fondation s'identifie par un compte de liaison (185) enregistré au niveau du bilan de l'établissement principal. La trésorerie de la fondation est déposée auprès du Trésor Public.

4. Notes relatives au compte de résultat

Le résultat de la Fondation hors fonds dédiés est de 0 € en 2022 contre – 8 821.76 € en 2021.

Ce résultat s'explique principalement par la comptabilisation d'une fraction de la dotation consommable comptabilisée en ressources.

Les produits, dans leur globalité, ont augmenté de plus de 7% et s'élèvent à 495 360.93 €. A souligner cependant une diminution de près de 70% des ressources de la Fondation, hors fonds dédiés, qui avait bénéficié en 2021 de dons non fléchés.

De par sa nature, les produits de la Fondation correspondent essentiellement à des produits faisant appel à la Générosité du Public pour 116 000 € et de subventions pour 107 740.66 €.

Secteur d'activité	Montant
Contreparties valorisées de Mécénats	7 500 €
Subventions Ministère	48 740.66 €
Subventions Département	59 000 €
Quote-Part de la dotation consommable	16 500.07 €
Dons manuels affectés – participation des donateurs	116 000 €
Total	247 740.73 €

Les charges d'un montant de 495 360.93 € ont, elles aussi, augmenté de plus de 5% dont une évolution de près de 18% des charges de personnel (+16 K€). L'action Maintien à domicile représente à elle seule 97% de l'ensemble des charges de personnel.

A noter également une hausse de 39% au titre de diverses prestations (+26 K€), notamment informatiques et au titre de frais de réception.

Charges hors amortissements	Montant
Achats	14 999.82 €
Services Extérieurs	280.28 €
Autres services extérieurs	95 185.29 €
Impôts et taxes	3 077.31 €
Charges de personnel	103 579.37 €
Autres charges de gestion courante	10 225 €
Total	227 347.07 €

Annexe 1 : Tableau des immobilisations 2022 Fondation

Rubriques et postes	Valeur brute au 31/12/2021	Augmentations		Diminutions Sorties d'inventaire	reclassements compte à compte		avances sur immos	Valeur brute au 31/12/2022
		Acquisitions Nettes de l'exercice	postes non soldés comptes tech 2022		Reclassement Comptes techniques N-1/annul SF N-1	Transferts 23/21	Récupération avance sur immo	
Immobilisations incorporelles								
Autres immobilisations incorporelles (208 00000)	113 736,00							113 736,00
Autres immobilisations incorporelles (208 00001)	0,00							0,00
immobilisations corporelles								
Matériels acquis (21547000)	17 915,83							17 915,83
Matériels acquis (21547001)	0,00							0,00
Outillage acquis (21557000)	4 606,80				2 959,68			7 566,48
Outillage acquis (21557001)	2 959,68				-2 959,68			0,00
Matériels informatiques (21832700)	33 913,37	987,66		-2 647,36	540,00			32 793,67
Matériels informatiques (21832701)	540,00				-540,00			0,00
Matériels divers (21887000)	1 809,00							1 809,00
Matériels divers (21887001)	0,00							0,00
immobilisations corporelles en cours (231 - 238)								
immobilisations en cours (2318 0000)	0,00							0,00
immobilisations en cours (2318 0001)	0,00							0,00
immobilisations incorporelles en cours (237)								
TOTAL	175 480,68	987,66	0,00	-2 647,36	0,00	0,00	0,00	173 820,98

Annexe 2 : Variation des amortissements Fondation

Immobilisations Corporelles		Amortissements au 31/12/2021	Dotations crédit 28	Diminutions Débit 28	Amortissements au 31/12/2022
2808	Autres immobilisations incorporelles	30 274 €	21 955 €		52 230 €
2815/2818	Autres immobilisations corporelles	17 489 €	8 321 €	-2 203 €	23 607 €
TOTAL		47 763 €	30 276 €	-2 203 €	75 837 €

Annexe 3 : Tableau des créances Fondation

Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité de l'actif	
		échéance à 1 an au plus	échéance à plus d'1 an
Créances de l'actif circulant			
Créances et clients rattachés	101 500,00 €	101 500,00 €	
Créances sur subventions	20 000,48 €	20 000,48 €	
Créances sur subventions à recevoir	52 501,54 €	52 501,54 €	
Dépenses payées avant ordonnancement	0,00 €	0,00 €	
Total	174 002,02 €	174 002,02 €	0 €

**Annexe 4 Tableau des fonds propres et des fonds
dédiés Fondation**

Rubriques et postes	Cumul début d'exercice	Augmentations		Diminutions		Amortissements 2022		Virements cpte à cpte		Cumul fin d'exercice
		Subventions ou dotations 2022	PAR 2022	Opérations des chaires/ Quote-part dotation comptable	CAPAC 2021 (Extourne)	Amort 2022 immo	Rattachement subventions aux immobilisations en 2022	Affectation résultat N-1	Résultat 2022	
Fonds propres (1031 , 1068, 110, 12, 13)										
Dotation pérenne (103121)	7 500,00 €	30 000,00 €								37 500,00 €
Dotation consommable (10317)	0,00 €	120 000,00 €		-16 500,07 €						103 499,93 €
Réserve facultative (1068)	29 144,87 €							-8 169,67 €		20 975,20 €
Report à nouveau solde créditeur (110)	652,09 €							-652,09 €		0,00 €
Résultat (12)	-8 821,76 €							8 821,76 €	0,00 €	0,00 €
Financements non rattachés à des actifs déterminés Hors Etat (131)										
Fin Rég non ratt (1312)	2 959,68 €						-2 959,68 €			0,00 €
Financements rattachés à des actifs déterminés Hors Etat (134)										
Fin Rég ratt actifs (13412)	70 002,78 €						2 959,68 €			72 962,46 €
Reprise au résultat des financements rattachés à des actifs Hors Etat (1349)	-12 111,94 €					-12 028,52 €				-24 140,46 €
TOTAL FONDS PROPRES	89 325,72 €	150 000,00 €	0,00 €	-16 500,07 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	210 797,13 €
Fonds dédiés (195)										
Chaire Act Ter (455 B)	792,52 €			657,17 €						135,35 €
Chaire décisionnelle (455C)	60 800,50 €	30 546,16 €		59 646,96 €		5 864,97 €				25 834,73 €
Chaire Géotéra (455D)	761,88 €			621,59 €						140,29 €
Chaire maintien à domicile (455E)	93 950,13 €	134 383,89 €	48 740,66 €	150 858,53 €		8 032,74 €				118 183,41 €
Chaire plateforme collaborative (455F)	0,00 €				2 361,60 €				-2 361,60 €	0,00 €
Chaire Cyber sécurité grands événements publics (455 G)	9 065,58 €	10 122,00 €		1 944,78 €						17 242,80 €
Chaire jumeau numérique (455 H)	46 250,00 €			103,10 €						46 146,90 €
Axe Campus (455 AXC)	0,00 €	6 000,00 €		450,00 €						5 550,00 €
Axe Territoire (455 AXT)	0,00 €	7 000,00 €	500,00 €	6 561,63 €						938,37 €
TOTAL FONDS DEDIES	211 620,61 €	188 052,05 €	49 240,66 €	220 843,76 €	2 361,60 €	13 897,71 €	0,00 €	0,00 €	-2 361,60 €	214 171,85 €

Annexe 5 - Tableau des dettes - Fondation

Rubriques et postes	Montant	Degré de liquidité du passif	
		échéance à 1 an au plus	échéance à plus d'1 an
Dettes non financières			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (401/408)	9 525,86 €	9 525,86 €	
Avances et acomptes reçus (4419)	84 553,32 €	84 553,32 €	
Produits constatés d'avance	30 000,00 €	30 000,00 €	
Total	124 079,18 €	124 079,18 €	0,00 €

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	16 500,07	16 500,07		
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels				
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat	116 000,00	116 000,00	122 262,00	122 262,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	107 740,66		106 682,71	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	8 350,24			
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	12 028,52		23 459,85	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	234 741,44		207 141,18	
TOTAL	495 360,93	132 500,07	459 545,74	122 262,00
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public				
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	227 347,07		240 540,73	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	30 721,15		30 484,15	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	237 292,71		197 342,62	
TOTAL	495 360,93		468 367,50	
EXCEDENT OU DEFICIT	0,00		-8 821,76	

B – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat				
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT				
TOTAL				

RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
1.2 Réalisées à l'étranger - Actions réalisées par l'organisme - Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.2 Dons, legs et mécénats - Dons manuels - Legs, donations et assurances-vie - Mécénat	116 000,00	122 262,00
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	116 000,00	122 262,00			
TOTAL DES EMPLOIS	116 000,00	122 262,00	TOTAL DES RESSOURCES	116 000,00	122 262,00
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	116 000,00	122 262,00	TOTAL	116 000,00	122 262,00
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	0	0,00
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	0	
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France			Bénévolat		
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
2 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS			Dons en nature		
3 – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT					
TOTAL			TOTAL		

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		